

DIVORCE

DOCUMENTS NECESSAIRES A L'OUVERTURE DU DOSSIER DE DIVORCE

ETAT-CIVIL

- Copie de la carte nationale d'identité
- Livret de famille
- Copie du contrat de mariage / changement de régime matrimonial
- Fiche de renseignements d'état-civil jointe

PARTIES (POUR CHACUN)

- RIB

ACTE

- Ordonnance de non-conciliation
- Donation entre époux
- Acte ou document justifiant de la donation ou héritage antérieurement reçu (déclaration de succession, relevé de compte de succession du notaire)
- Jugement de divorce, signification du jugement de divorce par voie d'huissier et acte de mariage avec mention du divorce

ACTIF

- Document justifiant du montant de vos économies
- Document justifiant de l'emploi de fonds propres au profit de la communauté ou votre conjoint
- Titre(s) de propriété du (des) bien(s) immobilier(s)
- Derniers appels de charges de copropriété
- Justificatifs des comptes et placements bancaires
- Acte d'achat du fonds de commerce, artisanal, professionnel, clientèle / k-bis et statuts de la société
- Acte d'achat des parts sociales
- Copie carte grise
- Dossier de contrat d'assurance-vie
- Document justifiant de l'emploi de fonds personnels pour le compte de l'indivision existant entre vous et l'ex-conjoint

PASSIF

- Relevé et/ou tableau d'amortissement de prêt (et cautionnement)

Délai de réalisation approximatif : deux mois à réception des pièces

2, rue Delpech
CS 80205
80002 AMIENS CEDEX 1
Tél. : 03 22 91 57 38

office1552@notaires.fr
www.1552.fr

Négociation Immobilière
Tél. : 03 22 80 41 71
immobilier.80010@notaires.fr

Gérance Immobilière
Tél. : 03 22 80 41 76
comptabilite.80010@notaires.fr



Charles COUVREUR
Cécile BRUYANT